

la possibilité d'introduire un service citoyen ([> Documentation > Communiqués > 4.3.2022](http://www.admin.ch)). Dans ce rapport, il est arrivé à la conclusion que l'idée du service citoyen ne devait pas être poursuivie car ce dernier entraînerait une augmentation des jours de service et des coûts qui ne se justifie pas.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3043     Formations militaires de protection. Comparaison internationale de l'efficacité des coûts (Zuberbühler)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la manière dont les autres pays européens s'y prennent pour couvrir leurs besoins en matière de troupes requises pour les missions de protection et de sûreté qui demandent beaucoup de personnel.*

Rapport du 12 janvier 2022 «Comparaison internationale des formations militaires de protection».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3650     Rapport sur les activités du Hezbollah en Suisse (Binder)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport détaillé sur les activités du mouvement islamiste chiite Hezbollah en Suisse. Il se fondera, ce faisant, sur les conclusions des autorités responsables de la sécurité et des autorités judiciaires de la Confédération et des cantons. Il répondra en particulier aux questions suivantes:*

1. *Les organes de protection de l'Etat observent-ils et surveillent-ils des personnes ou des institutions séjournant ou établies en Suisse et faisant partie du Hezbollah?*
2. *A-t-on, dans le cadre des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, pu établir si le Hezbollah récolte de l'argent et possède des comptes en Suisse?*
3. *Sait-on si le Hezbollah entretient des contacts avec des organisations islamiques en Suisse?*
4. *Comment la Suisse garantit-elle que les personnes et les organisations dont les activités ont été interdites en Allemagne ne poursuivront pas ces dernières en Suisse?*
5. *La distinction faite par la Suisse entre la branche «politique» du Hezbollah et sa branche «militaire» est-elle encore défendable après la décision récente de l'Allemagne?*